

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 11 décembre 2012

Représentants de l'administration

Hervé BARBARET

Administrateur général du Musée du Louvre, membre de droit

Charlotte LEMOINE

Directrice des ressources humaines, membre de droit

Assistants de l'administration

Jean-Marc IROLLO

Directeur adjoint des ressources humaines et du développement social

Farida LAIDAOUI

Directrice adjointe des ressources humaines et du développement social

Xavier MILAN

Chef du service de la communication interne

Serge LEDUC

Directeur de l'accueil, de la surveillance et de la vente

Sophie LEMONNIER

Directrice adjointe de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Jean-Pierre CLÉMENT

Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Jean-Claude RIEHL

Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Nathalie DURKHEIM

Psychologue

Membre de droit

Dr Anne CHERIN

Médecin de prévention

Personnes qualifiées

Yann ROGIER

Inspecteur santé sécurité du travail

M. STEMPEL

SPSI

Brigitte COTTEVERTE

Conseiller de prévention

Alain BALDACCHINO

Alix HARROUK

Nathalie TCHENQUELA

Assistants de prévention

Représentants du personnel

CGT

Sophie BERTHOMIEUX
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Xavier FEMEL
Technicien des services culturels

Alexandra KARDIANOU
Ingénieur d'étude

Catherine MALLEGOL
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Jean-Louis RUELLAN
Technicien d'art

Franck BOYER
Adjoint technique des administrations de l'État

Gary GUILLAUD
Agent technique d'accueil et de surveillance

Anne-Marie HADBI
Adjoint administratif

SUD CULTURE

Élise MULLER
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Julia RIGADE
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Maurice N'GUYEN
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

FO

Alexandre MARCOU
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Jocelyn MINOS
Adjoint technique d'accueil et de surveillance

Experts

Administration

Marc MERPILLAT (DDM)
Denis FOUSSE (DASV)
Natacha MOREAU (DASV)

Christina HAYE (DMO)
Laurent RICARD (DMO)
Valérie FERRAND (DMO)

Représentants du personnel

Hélène CHANTEMERLE (CGT)

Absent excusé

Capitaine Yannick ORY (SPSI)
Sophie AGUIRRE (Sud Culture)
Christine LALO (Assistant de prévention)

Sommaire

I.	Plan actions du DUERP de la DDM (pour avis)	4
II.	Plan actions du DUERP DRHDS (pour avis).....	11
III.	Plan actions du DUERP DASV (pour avis).	13
IV.	Plan d'actions s du DUERP de 5 ateliers de la DAMT (métallerie, montage dessins, montage objets d'arts, supports muséographique et tapisseries) (pour avis)	22
V.	Avant-projet sommaire du projet Pyramide	27
VI.	Avant-projet détaillé de la base-vie PC Sully.....	23
VII.	Suite de la visite CHSCT Arts de l'Islam/OMER (pour information)	35
VIII.	Questions diverses	44

La séance débute à 10 h 40 sous la présidence de M. BARBARET.

M. BARBARET

Bonjour à tous.

Ce CHSCT est particulier, en ce sens qu'il fait un peu figure de prolongation du précédent. C'est ce qui explique qu'on n'y retrouve pas des éléments traditionnels, comme l'approbation du procès-verbal du précédent CHSCT.

I. Plan actions du DUERP de la DDM (pour avis)

Mme COTTEVERTE

Le dossier qui vous a été transmis présente en premier un état d'avancement global du Document unique du Musée du Louvre. Ce document a été réactualisé au 11 décembre 2012.

74,51 % des effectifs du Musée ont été évalués. Il restera à évaluer un peu plus de 24 % des effectifs.

Par rapport aux objectifs 2012 assignés, ont été finalisés le document unique de la DASV, de cinq ateliers de la DAMT et la DRHDS. Celui du Département des AGER est en cours de finalisation.

Vous sont également transmis pour rappel le référentiel des dangers ainsi que les critères de cotation de ces dangers. Pour rappel, il existe quatre critères :

- La gravité du dommage.
- La maîtrise du risque.
- L'effectif exposé.
- La durée d'exposition du danger.

M. MERPILLAT (DDM)

La direction du Développement et du Mécénat regroupe 57 personnes, sur une répartition géographique un peu compliquée : 5 agents sont à Mollien, 1 agent est sous Pyramide, 4 agents sont nouvellement arrivés à Marengo, le reste de cette direction se trouvant au Louvre des Antiquaires.

19 types de dangers ont été recensés, sur les 34 que contient le référentiel.

Quelles sont les priorités du plan d'actions 2013 ?

- Priorité n° 1 : Danger Incendie/explosion.

Sur le terrain, les moyens de secours sont révisés régulièrement.

Deux exercices d'évacuation sont organisés chaque année. Les consignes-incendie sont affichées.

Concernant les propositions d'actions, la désignation des guides/serre-files doit être faite.

D'autre part, l'ensemble des personnels sera formé au risque-incendie.

Il convient d'informer les agents nouvellement arrivés sur les dispositifs en cours et sur l'identité des référents.

Les extincteurs sont vérifiés une fois par an.

Sur l'activité de l'atelier graphique situé Cour Lefuel, potentiellement calorifique, il faudrait tenter de réduire les stockages des différents documents papier. Ensuite, il faudra former tous les personnels.

- Priorité n° 2 : Circulation de véhicules.

Des personnels se déplacent assez régulièrement, à Paris et en banlieue. Il est à prévoir une visite avec le médecin de prévention dans le cadre de déplacements à l'étranger qui seraient à risque.

- Priorité n° 3 : Danger lié à l'ambiance climatique

De manière générale, les agents se plaignent du mauvais fonctionnement de la climatisation de leurs bureaux. C'est notamment vrai au Louvre des Antiquaires où plusieurs personnes ont eu des problèmes de santé.

Des alertes ont été faites auprès de la DAMT. Des contrôles ont été faits par l'entreprise prestataire.

Nous restons vigilants sur la société qui gère l'immeuble, de manière à poursuivre l'effort.

- Priorité n° 4 : Danger biologique.

C'est un grand terme pour qualifier la présence récurrente de souris de manière récurrente. L'action en place est d'augmenter la fréquence de dératisation, avec des traitements plus efficaces et des interventions à chaque alerte. Il convient aussi de refaire une information précise sur les procédures d'alerte.

- Priorité n°5 : Interventions d'entreprises extérieures.

S'agissant des entreprises extérieures, il convient d'identifier celles qui n'ont pas élaboré leur plan de prévention. Pour ceux qui n'en ont pas, il s'agit de faire une visite d'inspection commune, avant de coécrire le plan de prévention. Cela est à faire en 2013.

- Priorité n°6 : Danger chimique.

Ici, on analyse les déplacements de certains agents de nos services à l'aire de livraison. La proposition d'action est de prévenir les personnels de ces risques de pollution atmosphérique dans l'aire de livraison à certaines occasions, et de leur diffuser la consigne.

Autre danger chimique : les poussières. Notamment dans la cour Lefuel, lié aux travaux des départements des Arts de l'Islam. La situation s'est améliorée significativement depuis quelques

semaines, mais il faudra rester vigilant, d'autant que des travaux de recouvrement vont démarrer bientôt dans la Cour Lefuel.

- Priorité n°7 : les risques psychosociaux.

Depuis six mois, le directeur de la DDM rencontre chaque agent pour identifier les facteurs d'inquiétude et de démotivation éventuelles et d'y apporter des solutions.

M. BARBARET

Y a-t-il des questions ?

M. N'GUYEN

Quelles ont été vos remontées des entretiens individuels ? Sauf erreur de ma part, les diverses doléances n'ont pas donné lieu à une réflexion collective.

M. MERPILLAT

Il y a bien eu une réflexion collective de l'ensemble de l'encadrement.

Pour l'instant, les choses se mettent en place de manière ponctuelle et individuelle. Il n'y a pas encore de synthèse, d'autant que Christophe n'a pas fini de rencontrer l'ensemble des personnes individuellement.

M. LEMOINE

Je rappelle qu'un projet va être mis en place, avec concertation collective dans toutes les directions. La DRHDS servira de direction-test pour affiner la méthode.

Mme KARDIANOU

Sur le même point, je reste un peu dubitative quant à l'efficacité de la méthode. Vous parlez de concertation entre chefs, mais à quel niveau interviennent les agents ?

M. MERPILLAT

Les agents sont vus de manière individuelle. Il n'y a pas de concertation collective, pour l'instant. Toutefois, un processus va se lancer et un certain nombre de personnes y sera convié.

Mme KARDIANOU

Je pose cette question au vu de la réaction des agents, quand on leur a proposé le questionnaire par voie électronique. Ils n'étaient pas très partants pour répondre. Ils avaient peur de s'exprimer, de se faire pister ou reconnaître. Il est donc à prévoir que ces concertations permettront difficilement aux agents de s'ouvrir sur les problèmes qu'ils ont. Le risque psychosocial peut aussi induire des problèmes relationnels entre collègues et hiérarchies. Ce n'est pas simplement une histoire de température ambiante dans le Musée.

M. MERPILLAT

Parlez-vous spécifiquement de la direction du développement et du mécénat ou de manière plus globale ?

Mme KARDIANOU

Je parle au global. La question s'adresse autant à vous qu'à la DRH, qui sera la première sur le front. Croyez-vous que vos agents vous diront ce qu'ils pensent ?

Mme LEMOINE

Les groupes de travail sont mis en place sur la base du volontariat et permettront de s'exprimer. Le directeur et les chefs de service n'y sont pas présents. Les groupes d'expression seront totalement anonymes. Ce sera les remontées des groupes, animés par des extérieurs, que nous aurons.

Au niveau de la DRH, j'ai aussi constitué un groupe de chefs de service. Nous avons mis en place cette méthode de travail que l'on va tester en grandeur réelle, de sorte que les gens puissent s'exprimer très librement. On verra s'il y a des volontaires ou non.

Nous vous avons fait une présentation pour information au CHSCT du 13 novembre. On le testera d'abord sur la DRH et au prochain CHSCT, on vous le présentera avec le guide méthodologique que vous aurez en main à ce moment-là. Je n'ai pas voulu le présenter maintenant, parce qu'on va l'affiner en avançant.

Mme MULLER

En préalable, c'est une bonne chose que les directeurs se saisissent de la question des risques psychosociaux.

Le souci est plutôt d'ordre méthodologique, car ce n'est pas ce qui était prévu initialement, lorsque la gestion du RPS a été abordée au Louvre. En effet, il devait y avoir un travail avec le CHSCT. J'entends que la direction veut présenter ses pistes et ses idées, mais le CHSCT peut aussi en avoir de son côté ; d'autant que ce sujet relève éminemment du CHSCT.

M. BARBARET

Quelles sont vos options alternatives ?

Mme MULLER

Déjà, il aurait plutôt fallu avoir un écrit, plutôt qu'une présentation orale en CHSCT.

M. BARBARET

Le document écrit qui vous sera présenté aurait, presque par définition, vocation à être amendé et confronté à cet épisode-test.

M. LEMOINE

Vous n'avez pas été oubliés, car dans le plan d'actions qui sera présenté au prochain CHSCT, il y a un comité de pilotage dont la secrétaire du CHSCT et son adjointe seront membres. En fin janvier, le produit sera au point.

L'idée était de constituer un comité de pilotage pour aller plus vite que les CHSCT, car il n'y en aura que quatre l'an prochain. On essaye d'accélérer pour que les choses avancent, ce qui était le souhait de tout le monde. Vous aurez complètement votre mot à dire sur la méthode.

Mme KARDIANOU

Sauf qu'on sera intégré au comité de pilotage sur la base d'une méthode que nous n'aurons pas discuté auparavant. La méthode sera déjà presque validée. Quelles seront les marges de manœuvre ?

M. LEMOINE

Toute remarque pertinente sera entendue. Nous sommes preneurs.

Mme KARDIANOU

Encore faudra-t-il qu'elle soit appliquée.

Sinon, est-ce que la psychologue est dans la boucle ?

M. LEMOINE

Absolument.

Dr. CHERIN

C'est quelque chose que nous avons fait en collaboration avec la psychologue, avec Mme Cotteverte et avec le service social.

M. LEMOINE

La chef de projet est épaulée sur ce point par Nathalie Durkheim.

M. FEMEL

La méthodologie a-t-elle été déterminée par l'organisme ?

M. LEMOINE

L'organisme avait proposé la mise en place de « focus groupe » (ce que nous appelons, nous, « groupes de travail »). C'est quasiment le même principe. Il était présent sur un certain nombre de groupes, tout en les laissant travailler tout seul une fois sur les rails. On a légèrement modifié, car ce sont les groupes qui s'auto animeront, avec un animateur qui sera formé. Je suis en cours de mise en concurrence. J'attends de les avoir tous reçus pour choisir le prestataire.

Le principe est que les groupes de chaque direction s'expriment, en dehors de la hiérarchie, sur leurs souhaits d'amélioration. Les groupes se réuniront en deux temps. Dans un premier temps, il faudra voir quelles sont les évolutions de la direction depuis l'enquête (qui date d'un an et demi). Il s'agira de faire une proposition au directeur de trois types de progrès, avec les plans d'action qui vont avec. Ce document sera remis au directeur qui réfléchira à des plans d'action.

Dans un second temps, le directeur fera une proposition de plan d'actions. Les groupes de travail se mettent au travail sur la proposition du directeur et ils viennent éventuellement amender et faire des contre-propositions aux directeurs. Donc, le directeur porte le projet, davantage que ne l'avait prévu le consultant au démarrage, mais il laisse les groupes de travail à leurs réflexions. J'ajoute le fait de faire le test à la DRH, ce qui valorise aussi le personnel de la DRH qui a aussi pour mission de traiter de ces problématiques.

Mme MULLER

Pourrons-nous être destinataires du contenu de la formation des animateurs de groupe ?

M. LEMOINE

Non, pas pour les animateurs de la DRH, qui auront quasiment un cours particulier. Nous allons être obligés de les former pour l'expérimentation. Ensuite, vous pouvez tout à fait avoir votre mot à dire sur la formation des autres animateurs, car elle n'est pas stabilisée avant le mois de janvier.

Mme MULLER

Par ailleurs, sur le danger incendie, on voit apparaître la question récurrente du rangement et de l'archivage. Nous profitons de l'occasion pour redemander que ce problème apparaisse de manière transversale.

M. BARBARET

C'est noté. Je crois que nous aurons des choses à proposer bientôt sur la question.

M. N'GUYEN

Toujours en termes de méthodologie, pourrons-nous avoir la matière brute des conclusions des groupes de travail, avant que le directeur ne donne son avis ?

M. LEMOINE

Il était déjà prévu de présenter les conclusions au CHSCT. Si vous voulez le travail intermédiaire, pourquoi pas ? Mais vous pouvez aussi les demander à vos collègues. Nous notons néanmoins votre demande.

Il faut aussi dire que le résultat du travail ne pourra pas être la somme des 1 300 interventions. Il y a forcément des consensus qui se mettent en place. Il faudrait vraiment qu'il y ait un point très fort qui soit porté par beaucoup d'agents, avec beaucoup d'enjeux. Cela dit, les élus seront représentés dans le comité de pilotage par la secrétaire et son adjointe.

M. N'GUYEN

Par ailleurs, dans différents services, on avait évoqué à plusieurs reprises l'évacuation concernant l'aire de livraison. Certains services ont déjà prévu des exercices d'évacuation et d'autres non. Je me demande s'il ne serait pas intéressant d'associer les différents services qui travaillent dans ce même lieu. Je dis ça, parce qu'il arrive qu'une même consigne soit interprétée différemment d'un service à l'autre.

M. BARBARET

C'est juste. Je sais qu'une réunion est prévue en février. Elle permettra peut-être de faire le point sur cette zone que l'on sait compliquée.

Mme LAIDAIQUI

Il y aura une réunion en février sur ce sujet. Cela permettra de faire un point sur cette zone. Nous pourrions en rediscuter à ce moment.

Mme BERTHOMIEUX

Le service de la DAMT sera-t-il convié à cette réunion ?

Mme LAIDAIQUI

Oui.

Mme KARDIANOU

Ma remarque s'applique à tous les DUERP d'aujourd'hui. Nous voudrions avoir un échéancier sur les plans d'action, si possible pour le prochain CHSCT de mars 2013.

M. BARBARET

C'est noté.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de passer au vote.

Vote

CGT : pour

SUD et FO : abstention

II. Plan actions du DUERP DRHDS (pour avis)

M. LEMOINE

La DRHDS regroupe une centaine d'agents sur quatre sites : Marengo, Rohan (pour le service médical), Cour Lefuel (pour le standard), VDI (pour l'habillement).

Quelles sont les priorités du plan d'actions 2013 ?

En priorité n° 1, on retrouve l'incendie-explosion.

Il y a ensuite une quinzaine de risques en priorité 2 et 16 risques en priorité 3.

Nous travaillons actuellement au risque de priorité n° 1, lequel est transversal sur le musée. Je pense qu'au prochain CHSCT, en mars, nous serons assez avancés pour vous donner la programmation exacte des formations des responsables d'évacuation et des équipiers de première intervention.

Un autre danger, en priorité 2 et 3, est l'ambiance climatique. Ce point s'est très sérieusement amélioré. Il reste, certes, une mauvaise isolation des ouvrants. La DAMT a fait un gros effort sur la plupart des services. Je pense notamment à Marengo (6^e étage) où des nouvelles installations de chauffage qui ont été mises en place pendant l'été.

Il reste encore quelques endroits où la DAMT est en cours d'intervention, notamment au service de la formation (chauffage de certaines salles). À mes yeux, cette priorité est fondamentale, car il est insupportable que les gens aient froid.

Sur le travail sur écran, on devrait avoir fait en 2013 tout le diagnostic des postes de travail qui posent problème. Certains agents ont demandé à ce que l'on revoie l'éclairage de leur poste de travail. C'est Mme BUART et Mme LAIDAOUI seront chargées de faire un point en 2013 sur l'ensemble des postes de travail de la DRHDS.

Sur l'aspect biologique, ces derniers mois à Marengo, nous avons eu des sujets sérieux sur les sanitaires. On vient de retrouver des sanitaires à peu près viables. Avec le système des toilettes obligatoires pour personnes handicapées, nous avons vu réduire le nombre de nos toilettes. Mais cela va mieux aujourd'hui (3 toilettes pour 60 personnes).

Il reste les prestations de nettoyage à améliorer. Cela va mieux également, mais nous en parlerons lors du plan d'actions 2013.

Sur le bruit, nous n'avons pas encore grand-chose à présenter à nos collègues de la DAMT. Il est vrai que les bureaux, que ce soit le standard ou les bureaux de Marengo, donnent sur des artères assez fréquentées. Nous proposons, quand il y aura changement de fenêtres, de poser des doubles vitrages pour isoler nos personnels.

Sur la circulation des véhicules, je m'engage à faire une note rappelant le strict respect du Code de la route, notamment quand on traverse la rue de Rivoli. Aussi, il faudra prévoir l'obligation du plan de prévention dans les marchés des prestataires de formation.

Sur les RPS, je n'y reviens pas. Je préciserai simplement qu'il y a une partie de charge mentale liée à notre profession. C'est vrai sur le pôle Bien-être et santé au travail. Il y a des moments difficiles. C'est inhérent au métier. Souvent, nos gestionnaires du personnel ont à gérer des situations personnelles et sociales qui sont difficiles. Il est aussi difficile de ne pas les transporter chez soi le soir.

Le pôle Bien-être et santé au travail s'est organisé pour faire des coachings entre eux, quand une situation difficile est rencontrée.

M. BARBARET

Y a-t-il des questions ?

Mme MULLER

Sur la question des sanitaires, l'insuffisance du nombre de sanitaires, c'est au regard du nombre d'agents dans l'absolu. S'il s'agit majoritairement de personnels féminins, cela rend les choses plus difficiles.

M. LEMOINE

À un moment donné, ils n'étaient plus ni féminins ni masculins, mais tous ensembles. La formulation que nous avons utilisée avec Nathalie Tchenquela est aussi une transcription des problèmes que nous avons eus sur l'instant.

Mme TCHENQUELA

Il est vrai que, dans l'ensemble, le Musée du Louvre et ses bâtiments annexes manquent de sanitaires au regard de la population féminine.

Mme MULLER

Le problème est que l'insuffisance du nombre de sanitaires n'apparaît pas comme une action.

De plus, nous aurions une proposition sur la question de la circulation des véhicules et du risque routier. Les piétons auront beau respecter le Code de la route, le lieu reste très dangereux à cause des véhicules. Serait-il possible de se rapprocher de la préfecture pour avoir des feux à l'angle Marengo/St Honoré ?

M. BARBARET

Nous allons regarder, sachant que la Ville de Paris a également une responsabilité sur ce volet. On prend bonne note de votre point.

Mme MULLER

Sur la question de l'intervention des entreprises extérieures, a priori, le constat de terrain serait qu'il n'y a pas d'analyse des risques professionnels des prestataires de formation.

Vote

Pour : CGT, Sud, FO.

III. Plan actions du DUERP DASV (pour avis).

M. LEDUC

La DASV compte environ 1 200 agents, répartis en cinq sous-directions.

Sur les 33 dangers référencés, 24 concernent les agents de cette direction.

En priorité 1, on trouve l'incendie/explosion, lesquelles sont liés au risque attentat. Ce risque concerne l'ensemble des agents de la DASV.

Les risques de circulation et de travail de plain-pied concernent principalement les agents travaillant en surveillance muséographique, compte tenu du nombre des escaliers qu'ils empruntent chaque jour.

Le risque lié au matériel en mouvement concerne les agents des vestiaires. Les machines ont été réparées.

Enfin, le travail en hauteur, qui concerne les agents de l'atelier de serrurerie, pour lesquels une action de formation a été mise en œuvre.

Sur 2013, le focus est mis sur quelques actions. Soit des prolongations d'actions engagées et qui sont à poursuivre, soit des actions nouvelles.

Sur le risque-explosion lié à l'attentat, 109 agents sont formés par le laboratoire central de la Préfecture de police à ce risque et à la reconnaissance des engins explosifs improvisés. Ce sont les agents d'encadrement, ainsi que les agents d'intervention des différents services. L'action se poursuit tous les ans, chaque fois que des nouveaux encadrants arrivent sur leur fonction.

Concernant le risque-incendie, un effort important a été réalisé par le SPSI pour former un certain nombre d'agents de la DASV au rôle d'équipier de première intervention, ce qui comprend un volet « conduite d'évacuation ».

À ce jour, nous sommes à 494 agents titulaires et 122 agents non titulaires formés à la formation d'équipiers de première intervention sur le stage initial ; en journées de recyclage, 413 titulaires ont suivi ces journées. Ces actions se poursuivront en 2013.

Pour la sous-direction accueil-vente, surveillance extérieure et accès, 84 agents ont suivi le stage initial.

Concernant les actions plus ciblées en 2013, elles concernent les agents de la DASV soumis au Code du travail en ce qui concerne le risque-incendie. Pour les agents travaillant à Mollien et à Marengo, nous allons mettre en place des consignes d'évacuation de ces zones, ainsi que la désignation des guides/serre-files et du responsable d'évacuation.

À Mollien, l'action à conduire pour les agents de la DASV aura des conséquences sur l'ensemble des occupants de Mollien, qu'ils soient au niveau de la direction générale, de la DFJ, ou des deux autres départements de Mollien et des chargés de mission.

La deuxième action conduite en 2013, pour partie entamée en 2012, est la réduction du risque d'agressions. À la DASV, ce souci concerne au premier chef tous les agents en contact avec le public. Ce risque est cristallisé par la question des voleurs à la tire, lesquels ont investi le musée depuis plus d'un an. Ceux-ci ont parfois des comportements agressifs, mais concernent tous les agents en relation avec des visiteurs.

En interne, nous avons conduit un travail d'élaboration des conduites à adopter face aux voleurs à la tire qui pourraient se montrer agressifs. Ce travail arrive quasiment à son terme. Je vous présente brièvement les grands principes, que nous vous présenterons de manière plus détaillée lorsque la direction les aura validés. D'abord, il ne faut jamais intervenir seul et toujours donner l'alerte. Il convient de prévenir les collègues et d'intervenir avec eux le cas échéant. Ensuite, l'alerte doit être donnée à l'encadrement, afin que, suivant la gravité de la situation, il rejoigne les agents sur place et vienne leur prêter main-forte. Dans tous les cas de figure, la décision de raccompagnement à la sortie de ces personnes, dès lors qu'elles ont commis une infraction au règlement de visites ou un délit, devra être dirigée par le chef de service.

Parallèlement, ce groupe, qui avait aussi pour mission d'améliorer les procédures internes pour réduire le risque d'agression, a finalement transmis cette mission au groupe de travail mis en place par la DRH. Je rappelle que la DRH a mis en place un groupe de travail agressions, qui concerne les agressions agents/visiteurs et agents/agents.

S'agissant du risque « ambiance climatique », qui avait connu un moment d'acuité en février dernier, nous nous appuyons sur le tableau d'actions que nous a présenté la DAMT lors de la séance précédente et qui tient compte de toutes les observations que nous avons fait remonter au mois de mars dernier.

S'agissant du risque biologique, il y a un problème d'infestation d'un certain nombre d'espaces de la DASV par des nuisibles (souris, insectes). Sur ce point, nous nous appuyons sur la programmation d'actions déjà présentée par la DAMT lors du dernier CHSCT.

Sur la question du bruit, récurrente pour les agents de la DASV, on ne connaît pas le niveau sonore dans certaines parties du musée. Nous connaissons le problème dans la zone sous Pyramide. Mais certaines salles sont calmes et d'autres restent bruyantes, comme la Grande galerie, la salle de la Vénus de Milo, l'escalier de la Samothrace et la salle des Cariatides. Cette année, l'idée serait de faire des relevés de niveaux sonores pour avoir une connaissance objective du problème, avant de réfléchir aux mesures individuelles qui pourraient être prises.

S'agissant de l'alerte chimique, nous rejoignons votre préoccupation sur l'aire de livraison. L'été dernier, nous avons constaté beaucoup d'alertes au gaz. Cette année, on se propose de mieux exploiter le système de détection de gaz. Il faudra aussi surement mieux faire connaître les

consignes existantes. Certains agents doivent rester dans leurs locaux, puisqu'ils sont surpressurés. D'autres doivent quitter la zone, car ils ne bénéficient pas de local en surpression.

Toujours sur le risque chimique, avec la DAMT, nous allons améliorer les émanations liées à l'utilisation de la cire dans les espaces muséographiques. Il s'agira de modifier l'implantation des postes de travail le mardi, en fonction du calendrier de la veille. On diffusera également ces informations au service de nuit, de sorte que les parcours de ronde soient modifiés de manière plus pertinente.

Enfin, sur la circulation des véhicules, nous continuerons de porter une attention particulière sur les agents amenés à conduire un véhicule électrique en VDI, ou encore le véhicule à essence du Jardin des Tuileries, qu'ils soient bien habilités par le service intérieur (sur la base de la présentation de leur permis de conduire).

M. BARBARET

Avez-vous des remarques concernant cette présentation ?

Mme MULLER

Au préalable, je note que, sur ce document et les autres, n'apparaît pas la question des chutes de plain-pied. Or on sait que c'est la première cause d'accident de travail au Louvre. Ce n'est pas traité spécifiquement, ce qui nous pose un problème. Le problème ne se pose pas uniquement à la DASV.

Dr. CHERIN

Ainsi que nous l'avons présenté au groupe AT, nous allons essayer de proposer une nouvelle méthodologie d'analyse des accidents de travail qui permettra de mieux mettre en évidence les problématiques, avec des questions plus fouillées qu'auparavant, de sorte à en tirer des préconisations et les intégrer au document unique.

M. MINOS

Je voulais revenir sur le nombre d'agents formés à la reconnaissance d'engins explosifs. Est-ce que cela leur donne le droit d'être assermentés (et d'ouvrir le sas en cas d'évacuation) ?

M. LEDUC

Le fait d'avoir suivi la formation du laboratoire central de la préfecture ne confère aucun pouvoir juridique. Donc, il n'y a pas d'assermentation liée à cette formation. Cette formation donne un certain nombre de compétences dans trois domaines : estimer la distance de sécurité compte tenu de la masse estimée de l'objet, compétences sur les effets de l'explosion en fonction de la nature des différents explosifs (détonants ou déflagrants).

Chaque fois, on retrouvera la même chaîne d'actions, avec un effet de souffle (potentiellement mortel), un effet de chaleur (qui se traduit par le risque-incendie), puis un effet incendie (systématique après les explosions). Sur cette chaîne pyrotechnique, les détonateurs sont les objets les plus dangereux ; un explosif sans détonateur étant une matière inerte.

En termes de compétences, il y a d'abord le savoir-faire sur la mise en place de périmètres de sécurité. Ensuite, lorsqu'ils ouvrent le sac, il leur revient d'apprécier si un système de mise à feu, compte tenu de la masse estimée de l'objet, existe ou non. À ce stade, si la manipulation du sac est compliquée, parce qu'il faut le bouger de place, ce sont les artificiers du laboratoire central qui agissent. Donc, l'ouverture de sac par l'agent ne se fait que s'il n'y a aucun mouvement sur l'objet. Le but est d'apprécier si le contenu du sac peut être mis en relation avec un engin explosif improvisé (engin artisanal).

Mme MULLER

Nous avons un certain nombre de remarques sur la question du danger-incendie/explosion. S'agissant de ces engins explosifs improvisés, cela nous pose un souci que seuls les encadrants et les équipes d'intervention y soient formés. Il serait naturellement compliqué de former tous les agents, mais une partie est amenée à prévenir l'encadrement et à évacuer le public de la zone potentiellement dangereuse.

M. LEDUC

Il faudra effectivement donner des informations plus précises sur les distances, compte tenu de la masse d'un objet.

Mme MULLER

Sur les agents de la SDSM, on se demandait si les contractuels occasionnels récurrents étaient également formés au stage EPI. Ils sont amenés à être dans des espaces muséographiques.

M. LEDUC

Je n'ai pas la réponse.

M. LEMOINE

Le principe est quand même que, dans une zone donnée, un certain nombre de personnes soit formé et présent. J'imagine qu'il ne doit pas y avoir que des personnels non permanents dans ces zones.

M. LEDUC

L'encadrement est formé, mais il est un peu plus compliqué avec un seul encadrant présent le week-end. Je vais regarder et si ce n'est pas le cas, un effort sera fait pour les intégrer.

Mme MULLER

Par ailleurs, les alertes sont souvent fausses, ce qui est compliqué à gérer. Avec la baisse des effectifs, on ne peut pas être en nombre suffisant devant les issues de secours. Il faudrait donc se poser la question de la gestion des détecteurs-incendie et de la transmission des consignes. Les caissiers-contrôleurs sous Pyramide, par exemple, sont assez démunis sur cette question.

Au niveau de la DASV dans son ensemble, il faudrait peut-être revoir les procédures et réfléchir à les modifier si nécessaire. Dans ce cadre, SUD demande un exercice d'évacuation que nous estimons indispensable et savons complexe.

M. LEDUC

Il y a effectivement une complexité à gérer les conséquences de la diffusion des messages sonores en cas de détection incendie. Ce n'est clair pour personne. La procédure actuelle prévoit que ces messages soient automatiquement diffusés après le déclenchement d'une détection-incendie. La préfecture ne souhaite pas modifier cet ordre des choses. En interne, nous n'évacuons ni le personnel ni les visiteurs, tant que le SPSI (ou le chef de service de la zone concerné) n'a pas confirmé la réalité de l'alerte.

Il reste que nombre de visiteurs, ayant une culture du risque, cherchent quand même à rejoindre les issues de secours. C'est problématique. Il faudra se repencher sur la question avec le SPSI et la DAMT. Compte tenu du nombre de visiteurs que nous avons, c'est important.

M. STEMPEL (SPSI)

Quelques précisions concernant la détection-incendie. Nous avons obtenu, par dérogation, une temporisation de cinq minutes qui permet au SPSI de faire une levée de doutes. C'est plus ou moins suffisant, mais on ne peut revenir sur cette temporisation.

M. ROGIER (inspecteur SST)

Si vous avez une temporisation de cinq minutes, vous pouvez donc diffuser les messages dans les cinq minutes. Quand l'alerte se déclenche au deuxième étage de la Cour carrée, cela semble très compliqué.

M. FEMEL

Je crois que le problème essentiel tient aux effectifs. On pense les effectifs en fonctionnement normal, mais il serait intéressant de voir, en procédure d'urgence, les effectifs. Il n'y a pas suffisamment d'agents pour les placer à côté de chaque porte d'ouverture. En cas d'évacuation d'urgence, l'agent ne peut pas se démultiplier. Il faudrait voir, par secteur, la faisabilité d'orienter les visiteurs dans telle ou telle direction. Cela paraît actuellement assez difficile. Aux Arts de l'Islam, la dernière fois que cela s'est posé, les visiteurs sont sortis.

M. LEDUC

Les effectifs sont bons dans les espaces muséographiques. Je crois qu'il faut concentrer notre action sur les cheminements complexes.

M. GUILLAUD

Juste pour rappel. Nous avons eu cette discussion sur l'évacuation incendie en 2006. On avait eu des soucis avec l'Islam. La même chose avec Richelieu sur des problèmes de détection-incendie. À l'époque, il n'y avait pas assez d'agents pour gérer les issues de secours. Sur les quatre utilisables, les agents étaient deux, sans vision possible sur les autres issues de secours. La direction avait alors répondu que la présence d'agents devant les issues de secours était devenue totalement obsolète. Je suis totalement favorable à une note de service dans ce sens.

M. BARBARET

La DASV (Serge Leduc) et le SPSI élaboreront une consigne qui permettra de prendre en compte l'ensemble de ces éléments.

Mme MULLER

Parmi les propositions d'actions, nous demanderons aussi à ce qu'il y ait une information sur les changements de réglementation récents. En cas de détection-incendie, par exemple, les ascenseurs fonctionnent et je l'ai appris en CHSCT.

M. BARBARET

Je prends note de la nécessité d'une information globale, à jour et diffusée.

M. GUILLAUD

D'ailleurs, est-ce que tous les ascenseurs fonctionnent en cas de DI ?

M. CLEMENT

Nous allons présenter le point au prochain CHSCT, car plusieurs évolutions sont en cours. Les deux cas existent. La prescription de la commission de sécurité est récente et nous sommes en train d'étudier la généralisation du maintien en fonctionnement des ascenseurs. Nous vous proposons de le traiter dans un prochain CHSCT. La DAMT est prête à vous faire une évaluation globale des systèmes et un exposé exhaustif de cette réflexion.

M. BARBARET

Il serait bon d'avoir une information, à partir du diagnostic que vous avez effectué, sur les ascenseurs qui peuvent être pris lors d'une évacuation. On voit bien qu'il y a nécessité de mise à jour de cette procédure et qu'il va falloir nous y employer.

Mme MULLER

Sur le risque agressions, il faudrait améliorer la diffusion des procédures et des consignes. Il n'est pas rare que les représentants du personnel se chargent eux-mêmes de faire l'affiche des consignes et des notes de service de la DASV.

M. LEDUC

Nous nous rendons bien compte de cette difficulté de transfert aux utilisateurs des procédures à suivre. À mon sens, l'écrit est indispensable, mais insuffisant. Nous avons mis en place, au sein d'un certain nombre de services de surveillance, des réunions mensuelles organisées par les chefs de service. Ces moments d'échanges sont cruciaux. Peut-être faudrait-il réfléchir à doubler le rythme de ces échanges sur la vie du service et la manière de réagir face à tel ou tel évènement. Je partage votre point de vue selon lequel l'affichage ne suffit pas.

Mme MULLER

Sur le risque agression, nous demandons que la formation « Gestion des conflits » soit adaptée. Tel n'est pas le cas de celle du Louvre. À ma connaissance, celle du ministère de la Culture, en revanche, est tout à fait correcte.

M. LEMOINE

Pour cette formation, je vous annonce que nous allons lancer un appel d'offres en début d'année sur les problématiques de prévention sur la violence au travail. Étant entendu que seront incluses les agressions venant du public et les agressions entre collègues.

Mme MULLER

La question des agressions renvoie aussi à des facteurs organisationnels qu'il serait bon d'interroger. Le public est forcément plus excédé lorsqu'il passe du temps en file d'attente. Une signalétique peu claire ajoute à l'exaspération. L'effet de foule est aussi un facteur. Donc, il faudrait s'interroger sur les éléments organisationnels.

Nous en profitons pour demander que le message sonore de fermeture soit adapté pour les 24 et 31 décembre, ainsi que les jours où il y a des changements d'horaires.

M. BARBARET

Je note la remarque de Mme Muller que, pour les 24 et 31 décembre (heures de fermeture avancées), le message sonore soit adapté.

M. LEDUC

Je reviens rapidement sur les facteurs favorisant l'agression.

Il faut élargir les causes et effectivement prendre en compte le fait que des facteurs organisationnels peuvent être des éléments déclencheurs. Il faut aussi garder à l'esprit que les visiteurs que nous recevons, pour une large partie d'entre eux, ont traversé une histoire récente où la question du nationalisme est centrale. Je pense aux visiteurs qui viennent de Russie, de Chine, d'Inde ou du Brésil. Derrière ce nationalisme puissant, il y a des comportements marginaux et parfois racistes. Un certain nombre de collègues se sont fait agresser, parce qu'ils n'étaient pas blancs. C'est un peu plus complexe que les problèmes organisationnels.

M. FEMEL

Nous avons parlé du 24 et du 31, mais il y a aussi tous les autres jours où il y aurait des modifications d'horaires.

M. BARBARET

On retient qu'un déclencheur quasiment programmable au jour le jour, ne serait pas mal.

Mme MULLER

Sur la question des températures, trop basses en hiver et trop élevées en été, nous rappelons que les 19 °C prévus nous semblent insuffisants.

Sur le danger biologique, le problème n'est pas uniquement l'insuffisance du nombre de sanitaires utilisables. Ceux qui existent sont utilisables ou dans un état déplorable. Il n'y a pas uniquement la nécessité de nettoyage approfondi, mais aussi celle d'un matériel adapté. La majorité des sanitaires de la DASV n'ont pas d'essuie-mains papier par exemple.

Les questions de sanitaires et de bruit doivent être intégrées dans les problématiques d'ouverture de nouveaux espaces.

S'agissant du risque chimique, il est question d'odeurs, mais aussi d'un problème d'émanations.

Quant au danger de circulation des véhicules, la problématique en VDI ne concerne pas uniquement les agents qui se déplacent en voiture, mais également les piétons qui utilisent la voie de desserte intérieure. La diffusion du livret ne doit seulement être à destination des conducteurs, mais également des utilisateurs dans leur ensemble. Il y a une sorte de Code de la route de la VDI.

Sur la question de la VDI, il y a aussi la question du stockage qui se pose. La VDI sert un peu d'entrepôt à tout et n'importe quoi.

M. RUELLAN

Il avait été question de brider les véhicules pour les sociétés extérieures.

Mme LAIDAIQUI

J'ai un écrit qui me dit que ça a été fait.

M. RUELLAN

Il y a un petit problème avec les fenwicks, lorsqu'ils roulent à vide.

Mme LAIDAQUI

Je rappellerai les règles. Nous allons demander à ce qu'il y ait des contrôles plus réguliers.

M. FEMEL

Par ailleurs, pourrions-nous avoir les conclusions du groupe de travail pickpockets ?

M. LEDUC

Normalement, vous aurez les résultats des travaux le 14 de cette semaine. Il y a des consignes pour les chargés d'accueil, pour les caissiers-contrôleurs et pour leur encadrement, pour les agents d'accueil et vente, pour les agents et l'encadrement Napoléon, pour les agents d'intervention et des espaces muséographiques et leur encadrement et leurs chefs de service.

Le chef de service applique la même consigne que l'encadrement. Il existe deux types de consignes : les consignes en cas de présence supposée de voleurs à la tire, en cas de présence avérée, en cas de flagrant délit. À chaque fois, les agents appliquent la consigne qui leur permette de ne pas intervenir physiquement. Quelque que soit la situation, ils doivent d'abord donner l'alerte. Ensuite, ils doivent aller chercher du renfort auprès des collègues. En cas de présence avérée, ils doivent se montrer (à deux ou à trois de manière à ce que les voleurs les voient). L'encadrement doit toujours se rendre sur place pour organiser la surveillance à distance. Je ne vais pas tout vous citer.

M. FEMEL

À quel moment envisagez-vous de nous communiquer les résultats du groupe de travail (avant la diffusion aux agents) ?

M. LEDUC

Je vous les transmettrai.

M. BARBARET

La ligne générale consiste à faire le maximum de ce qui est en notre pouvoir pour répondre à des difficultés complexes.

Mme MULLER

Avant de passer au vote, nous demandons toujours un exercice d'évacuation global et à défaut, des exercices plus locaux, selon les départements, etc.

M. BARBARET

Je vais parler avec le SPSI et M. Leduc de l'idée d'un exercice avec le public. Cela crée un risque et il faudra évaluer si le risque de l'exercice est supérieur aux gains qu'on aurait en matière de perfectionnement des équipes. C'est une question à laquelle on ne peut pas répondre spontanément.

Mme MULLER

Je précise qu'il faut que l'exercice soit global et séquencé et avec du public.

M. BARBARET

C'est noté. Je vous donnerai une réponse au prochain CHSCT.

Vote

FO / CGT : pour

SUD : abstention

IV. Plan d'actions du DUERP de 5 ateliers de la DAMT (métallerie, montage dessins, montage objets d'arts, supports muséographique et tapisseries) (pour avis)

Mme LEMONNIER

À ce jour, environ 40 % des agents de la DAMT ont été évalués sur les différents risques.

Sur les cinq ateliers, 25 risques ont été identifiés et évalués (sur les 33 du référentiel) :

- 7 risques en priorité 1 ;
- 15 risques en priorité 2 ;
- 21 risques en priorité 3.

Les risques sont classés selon la récurrence de la priorité constatée. Deux risques principaux ont été retenus sur les cinq ateliers :

- Incendie-explosion (avec six récurrences de la priorité 1)
- Travail en hauteur (avec trois récurrences de la priorité 1).
- Matériel en mouvement, risque chimique et poussières. Ces derniers avaient fait l'objet d'un plan d'actions en 2012-2013.

Pour 2012-2013, la proposition d'actions est de renouveler la formation à l'utilisation de l'échafaudage. Quatre séances sont actuellement prévues et nous sommes en train d'analyser les propositions des organismes extérieurs pour cette information (qui se fera en deux sous-parties : une théorique et une pratique).

Nous voulons aussi mettre l'accent sur le suivi de la présence des agents aux examens médicaux complémentaires pour l'aptitude préalable à certaines formations. Également les programmations de tous les recyclages, renouvellements et nouveaux CACES pour les agents concernés. Il y aura aussi renouvellement du parc d'échafaudage de l'atelier supports muséographiques. La commande a été passée en fin 2012 et nous serons livrés en début 2013.

Sur le risque-incendie-explosion, on a recensé trois récurrences en priorité 1 et six récurrences toutes priorités confondues. Le réseau gaz a été mis en service en décembre 2011. On a désigné des un responsable d'évacuation, des guides et serre-files, notamment dans la zone Rohan. Un zoning a été effectué pour chacune des zones à évacuer, avec désignation pour ces différentes zones des guides et serre-files et des responsables d'évacuation.

Pour 2013, les propositions d'action consisteront en des formations d'équipiers de première intervention et « Guides/serre-files » pour la zone Rohan. Certaines formations ont été dispensées fin novembre et d'autres sont prévues en fin décembre. L'organisation d'un exercice d'évacuation de la zone Rohan est prévue en début 2013. Dans le cadre de ce risque-incendie, il faudra aussi que l'on puisse désigner, former et organiser les exercices d'évacuation des autres zones et pour les autres ateliers.

M. RUELLAN

Les apprentis sont-ils intégrés ?

Mme LEMONNIER

Oui, car ils sont intégrés dans la masse des agents sur lesquels on étudie les cas. Normalement, les apprentis ont plus de dix-huit ans. Un apprenti ne peut pas être aussi compétitif qu'un agent.

Mme KARDIANOU

Quoi qu'il en soit, les dangers et les risques ne sont pas les mêmes...

Mme LEMONNIER

Sur la première année, l'apprentissage se fait quand même beaucoup en regard et en assistance d'un agent d'atelier qui est son maître d'apprentissage. Au fur et à mesure, il va être mis en situation de travail. Aux termes de son apprentissage, l'apprenti est dans les mêmes situations de travail que son maître d'apprentissage. C'est gradué. Au tout début, il n'est pas soumis aux mêmes risques. Au pire, c'est la même exposition.

M. RUELLAN

Sauf qu'un apprenti n'est pas spécialisé et se retrouve souvent dehors sans savoir travailler.

Mme LEMONNIER

Il utilise les machines de l'atelier. L'exhaustivité du travail qu'il peut effectuer est celle des personnes de l'atelier, avec les risques qui sont ceux de l'atelier.

M. BARBARET

Je retiens de cet échange initial que l'absence de qualification initiale change l'exposition au risque.

Vote

→ *Le plan d'actions des cinq ateliers de la DAMT est voté à l'unanimité.*

VI. Avant-projet détaillé de la base-vie PC Sully

M. RIEHL

La base-vie se compose d'une pièce de repos hommes-femmes et d'une pièce local-repas (niveau 3, angle sud-est de Sully). Ce projet a été très bien concerté avec les agents. Il y a, de ce fait, eu

beaucoup de modifications : sur les vestiaires, l'orientation des chambres, la séparation des deux lits. Il y a eu un bon dialogue et une bonne progression du projet. Un architecte a fait une présentation.

La partie douche a dû être placée au niveau 2, dans la partie « toilettes existantes ». Il y a eu des interventions sur deux douches (une pour homme et une pour femme).

Je signale encore la mise aux normes de toilettes/handicapés (homme et femme)

S'agissant du planning, les travaux de démolition des toilettes existantes ont commencé et se poursuivront jusqu'au début de l'année prochaine.

Le dossier de consultation de la base-vie est quasiment bouclé. Nous ferons les travaux au plus tard en début d'année prochaine. Nous mettons la pression sur tous les intervenants pour que ça aille le plus vite possible.

M. BARBARET

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme BERTHOMIEUX

Vous prévoyez deux toilettes pour handicapés. Or au niveau des salles, ils ne peuvent pas y accéder ni des salles ni de l'ascenseur au deuxième étage.

M. RIEHL

Je précise qu'il est question des toilettes du personnel. Il y a effectivement un travail pour rendre les ascenseurs accessibles. On ne va pas attendre que les ascenseurs soient mis aux normes pour intervenir sur des travaux qui sont faits maintenant. On en profite pour faire une action sur les sanitaires et donc, on met les sanitaires aux normes.

M. N'GUYEN

Les agents travaillent sur ce lieu 24/24 h, en permanence, et cela pose quand même un souci pour eux. Ils travaillent dans des conditions difficiles.

Par ailleurs, sur le planning, c'était prévu à l'origine au printemps 2012. Il y a donc plus d'un an de retard, ce qui a ajouté au mécontentement des agents.

M. RIEHL

Il y a eu beaucoup de concertations et de modifications, ce qui a pris du temps.

M. BARBARET

Pour ma part, je suis assez satisfait qu'il y ait des toilettes et douches pour hommes et femmes. Je crois qu'à l'origine, on prévoyait quelque chose de plus sommaire.

M. RIEHL

À la fois, je ne mets pas tout sur la concertation. Il y a eu aussi un cumul de petits retards.

M. BARBARET

Ce qu'il faut retenir, c'est que le résultat est « top ».

Mme MULLER

Quand même moins bien que ce qui existait avant.

M. RIEHL

Je réponds à la question sur le nombre de toilettes à l'étage. Désolé de ne pas avoir réussi à mettre des toilettes, mais on voit bien qu'après avoir mis les petits espaces de repas, on n'a plus aucun espace pour mettre des toilettes. On n'avait pas non plus les conduits au plan technique et ça compliquait beaucoup.

Mme RIGADE

On ne nous a effectivement parlé que de contraintes techniques et pas du tout liées à l'espace.

M. RIEHL

Les deux sont vrais.

Mme KARDIANOU

C'est bien d'améliorer les espaces. Auparavant, il y avait deux toilettes femmes et une toilette homme à cet endroit. On se retrouve avec moins sur un étage. Pour tout un département, on se retrouve avec un sanitaire/femmes en bas et un en haut. Les locaux syndicaux sont dans le même coin et il y a quand une fréquentation qu'on ne peut pas toujours réguler. En plus, il y a un problème de nettoyage derrière. Depuis le début des travaux, tout le monde va en haut et les essuie-mains viennent à manquer. Il faudrait demander aux services compétents de densifier un peu le nettoyage.

Par ailleurs, je signale les nombreux soucis rencontrés avec les ascenseurs. La configuration de l'ascenseur n'est pas optimale. Je ne reviendrai pas sur les ascenseurs AGER, ma marotte depuis 2006. Les modifications que vous envisagez supposeraient *a minima* un an de travaux. Avez-vous un calendrier précis sur ce travail dont vous avez dit qu'il était « lancé » ?

Mme LEMONNIER

Il y a un calendrier. Ce sera lancé dès 2013. Tous les ascenseurs monte-charges vont être transformés. Sur cet appareil, il y a deux options. Soit on le modernise à volume constant, soit on le rend accessible. Il s'agirait qu'on puisse au moins rentrer dans l'ascenseur avec un fauteuil. Ce sera chiffré par l'entreprise quand l'appel d'offres sera publié, mais qui n'est pas encore défini à ce stade. C'est un marché qui dure quand même trois ans et suppose donc trois ans de travaux. Comme il va impacter la totalité des monte-charges, il y aura des réunions d'information réalisées auprès des différents services.

M. N'GUYEN

Sur la base-vie, lors d'une visite des locaux, certains bureaux à côté se plaignaient du bruit. Avez-vous mené une enquête pour savoir d'où venait la plainte et si elle était justifiée ?

M. RIEHL

Suite à une enquête menée sur place, il est apparu que ce n'était pas tellement le bruit du PC qui dérangeait, mais plus le bruit dans les couloirs (discussions, etc.). Sur ça, il n'y a pas grand-chose à faire. J'y suis allé souvent et nous n'avons plus eu de plaintes.

M. GUILLAUD

Avant d'en arriver à 2015 et une possible fin de travaux pour les ascenseurs, n'y aurait-il pas la possibilité de mettre aux normes les portes qui donnent vers les autres ascenseurs ? Ce sont des portes qui se tirent uniquement avec une poignée, donc très dure et qui ne laisse aucune possibilité d'accéder pour les personnels handicapés.

Mme LEMONNIER

Nous allons regarder ce point.

Vote

CGT et FO : pour

SUD : abstention

Mme MULLER

Nous nous abstenons, car bien qu'il y ait des progrès, il nous semble que les espaces du nouveau PC sont moins praticables qu'auparavant.

M. BARBARET

Pour les dix minutes qui restent, je propose que Mme Lemoine évoque la formation CHSCT, point qui était prévu en questions diverses.

Mme LEMOINE

Comme la réglementation nous l'impose, nous avons fait une mise en concurrence pour la formation des membres du CHSCT. Cette formation obligatoire dure cinq jours et porte sur un programme réglementaire bien déterminé. Nous vous présenterons une synthèse de ce qui nous a été proposé par le cabinet Elegia. J'ai demandé expressément au cabinet d'être à l'écoute de vos demandes, en début de formation, avant d'ajuster l'offre qu'il nous fera pendant les cinq journées.

Il y aura un certain nombre d'exercices pratiques sur des problématiques que nous pourrons soumettre aux formateurs, pendant la première partie de la formation donc. Aussi, nous avons trouvé intéressant d'avoir une réflexion de fond sur le rôle du CHSCT.

Nous avons proposé de faire ça sur trois modules, de façon à ne pas nous mobiliser sur des durées trop longues : un module en début février (2 jours), un module d'une journée en mars et un dernier

Musée du Louvre

module au mois de juin (deux jours). Cela concerne les membres titulaires. Pour cause d'effectifs, nous serons obligés de refaire une session pour les suppléants au deuxième semestre.

Si vous avez des suggestions, nous sommes preneurs.

Mme MULLER

Nous ne sommes pas très partisans de la césure titulaire/suppléants.

Mme LEMOINE

Nous non plus.

Mme MULLER

Qu'il y ait un nombre équivalent de participants sur les deux sessions, c'est déjà une chose.

Sur la question des dates, je signale que le comité technique se tiendra également le 5 février.

Mme LEMOINE

Nous allons modifier la date de formation.

Mme MULLER

Plus globalement, sur les dates des instances, ce n'est que des mardis. Nous rappelons quand même que les agents de la DASV travaillent un mardi sur quatre. Donc, on nous fait venir de manière systématique sur nos jours de sortie.

Mme KARDIANOU

Cela me pose également un souci, mais c'est mon cas personnel et professionnel.

M. RUELLAN

Le mardi nous dérange au niveau des ateliers.

M. BARBARET

Nous pourrions regarder pour les dates des CHSCT.

V. Avant-projet sommaire du projet Pyramide

Mme FERRAND

Les enjeux et objectifs du projet sont d'améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents, notamment dans les espaces sous Pyramide.

Il conviendra pour ce faire de délocaliser les fonctions logistiques du Hall Napoléon pour redonner au hall sa vocation d'information et d'accueil. En relocalisant ces fonctions logistiques, on proposera une séquence d'accueil claire et lisible pour les visiteurs, en améliorant l'organisation des flux. Il conviendra aussi de se doter des espaces dédiés pour la communication.

Le hall sera dédié à l'accueil et à l'information, avec une réimplantation de la billetterie à l'actuelle librairie (reportée dans l'allée du Grand Louvre) et l'accueil des groupes dans le hall Charles V.

Compte tenu des contraintes budgétaires, la réalisation du projet sera phasée dans le temps et s'organisera en deux grandes étapes. J'insisterai aujourd'hui sur les éléments de la première étape.

Sur la première étape, le projet se focalisera sur la mise en œuvre de l'ensemble des éléments qui concerne l'accueil et l'information au niveau de l'espace sous Pyramide et surtout sous Belvédère, avec l'aménagement de bornes d'accueil dans les trièdres et la mise en place d'un certain nombre de dispositifs d'information.

Il y a également l'aménagement d'un accueil des groupes dans le hall des Fossés Charles V.

Sur cette zone-là, il y aura un aménagement provisoire d'une zone de vestiaires bagagerie, en regroupant l'ensemble des vestiaires bagagerie afin de pouvoir libérer les espaces et pouvoir mettre en œuvre les travaux concernant les sanitaires et l'augmentation de leur capacité.

Voilà, spatialement, et rappelés dans les grandes lignes, les éléments qui ont vocation à constituer cette première étape de réalisation du projet.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs dans le cadre du projet. Dans les espaces muséographiques, il y aura un dispositif d'informations (point-relais), ainsi que des tables de repérage spatial qui seront mises en œuvre dans différents endroits stratégiques des espaces muséographiques.

La borne d'accueil qui sera aménagée dans les trièdres permettra d'améliorer significativement la qualité des espaces de travail et les conditions d'échanges avec le public. Il y aura des écrans (type Cyclorama) qui seront disposés en fond de trièdres pour donner une information sur le contenu des collections. De plus, un dispositif de repérage spatial de type maquette sera normalement installé au niveau de l'actuelle borne d'accueil (camembert), qui représentera spatialement le domaine et le palais. Il y aura encore un certain nombre de dispositifs d'informations sous Pyramide, surtout signalétiques pour renforcer l'orientation vers les collections permanentes.

Sur l'aménagement de l'accès de contrôle de sûreté du Belvédère, il y aura deux postes de contrôle d'accès et le retraitement pour permettre d'améliorer de façon significative les conditions de travail des agents des postes de contrôle. Les flux seront organisés à l'extérieur de cet espace.

L'actuelle bagagerie sera transformée en un espace de vestiaire-bagagerie, avec des systèmes automatisés qui permettent d'attendre l'implantation définitive de la deuxième étape du projet. L'idée est de dimensionner a minima cet espace pour accueillir la capacité actuelle. Ensuite, la libération des vestiaires permettra d'implanter et de restructurer les sanitaires sous Pyramide, en augmentant significativement la capacité (de 50 %) et en étendant les espaces des sanitaires au niveau accueil.

Sur l'accueil des groupes au niveau du hall Charles V, l'idée est d'aménager cet espace de façon à ce qu'il intègre l'identité du musée. Il y aura un guichet d'accueil, huit espaces-rencontres avec les conférenciers, des vestiaires, des sanitaires et l'ensemble des espaces privés. Cet accueil serait dédié aux groupes scolaires et aux groupes avec conférenciers Louvre. Il s'agit de profiter de l'intervention dans cet espace pour requalifier l'espace qui est au niveau inférieur du hall Charles V (le hall d'embarquement de la gare routière). Nous entendons améliorer la perception globale de cet espace et la liaison avec le hall Charles V.

En termes de calendrier, nous en sommes en fin d'étude d'avant-projet sommaire. Il reste deux phases d'études. Au global, les études dureront jusqu'à fin 2013, de sorte à lancer un appel d'offres aux travaux sur les six premiers mois de 2014. Au troisième trimestre 2014 s'engageront des travaux qui devront prendre encore 18 mois.

Aujourd'hui, les premières étapes d'études ont été conduites avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par le cabinet d'architecture Search, qui dispose de compétences techniques pour accompagner l'équipe des architectes dans l'étude de ces différents espaces. La phase préalable d'esquisse et la phase d'avant-projet sommaire ont permis de caler les grands éléments architecturaux et techniques du projet. Va maintenant commencer le travail dans lequel seront impliqués les agents. L'avant-projet sommaire de Pyramide a été présenté aux organisations syndicales en début septembre. Des premiers groupes de travail thématiques ont été montés. Ils concernent trois éléments du projet, qui seront réalisés dans la première étape :

- Groupe de travail sur les bornes d'accueil et trièdres.
- Groupe de travail sur le Poste de contrôle de sûreté du Belvédère.
- Groupe de travail sur l'Accueil des groupes.

L'idée est de réunir ces premiers groupes de travail dans une session qui permette de présenter le projet, de recueillir les premiers éléments sur ces éléments de projets présentés.

Lors de la prochaine phase (l'avant-projet définitif), l'architecte va reprendre ces éléments d'études. Il doit faire une seconde réunion pour analyser les éléments détaillés d'étude avec les agents et faire un rendu final de cette phase (au bout de trois mois).

On aura le même dialogue itératif au cours de la phase projet, qui durera trois mois et permettra de constituer les dossiers de consultation des entreprises pour lancer les travaux.

Avec la phase d'avant-projet définitif, on commence à travailler dans le détail sur les espaces de travail, les postes de travail, puisque l'équipe d'architectes a une mission spécifique sur le mobilier et l'ergonomie, accompagnée en cela par un acousticien et un éclairagiste. L'ensemble des compétences est réuni. L'étape d'étude qui va commencer sera vraiment un travail de définition plus précise des espaces de travail et de toute leur ergonomie.

Le premier groupe de travail, sur la borne d'accueil, s'est réuni les 12 et 19 octobre. Sur la base des maquettes, cela a permis de présenter les grandes lignes du projet et d'échanger sur les éléments importants du projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre avait déjà bien conscience des problématiques de qualité de l'échange avec les visiteurs, sur l'ambiance climatique et sonore.

La deuxième réunion, concernant le poste de contrôle de sécurité du Belvédère, s'est tenue ce matin.

La première réunion du groupe de travail accueil est programmée pour le mardi 18 décembre.

M. BARBARET

Avez-vous des remarques ?

M. MINOS

Pour le flux, à l'entrée du poste de contrôle, c'est définitif ?

Mme FERRAND

On retient le principe d'aménager de chaque côté, dans les angles, un objet architectural qui permette de protéger. Tout l'intérêt de cet objet est de stabiliser l'ambiance climatique du poste de travail et aussi intervenir sur l'ambiance sonore. L'objectif étant de pouvoir mettre des absorbants dans ces structures. À ce stade, nous n'avons pas encore déterminé quel serait cet objet ni sa volumétrie. Ce travail relève des phases suivantes et sera l'objet d'un échange avec les agents.

Mme CHANTEMERLE

En tant que responsable de l'accueil des groupes, je suis étonnée d'apprendre aujourd'hui qu'un groupe de travail se réunira le 18 décembre et de ne pas être au courant. Je ne sais pas qui est censé représenter l'accueil des groupes dans cette réunion. Si possible, j'aimerais y participer.

M. LEDUC

L'information, qui nous est parvenue tard, vous sera transmise. Les personnels directement concernés par cet espace seront impliqués dans ce premier échange avec l'agence Search. Tous les caissiers-contrôleurs, les chargés d'accueil et vous-mêmes, qui ont vocation à rejoindre le hall Charles V seront tous invités à participer à cet échange avec Search. Lequel échange prendra une double forme : un premier échange à proximité des lieux de travail actuels et un second échange à leur agence.

Mme FERRAND

En effet, l'équipe d'architectes de Search ne travaille pas seulement sur plans, mais aussi en maquettes d'études. La maquette n'est pas l'élément final de la réflexion. Ce sont vraiment des maquettes qu'ils font évoluer au fur et à mesure de leurs réflexions et des échanges avec les équipes. C'est vraiment un matériau d'études.

Mme KARDIANOU

Je trouve que c'est quand même un peu tard pour nous consulter sur un aménagement qui, tout de même, troublera de fond en comble l'organisation du travail. Qui pourrait être volontaire à la dernière minute, eu égard aux plannings et à la charge de travail ? Cela me laisse dubitative.

Mme MULLER

Petit point d'ordre. Nous aurions effectivement préféré (et avons demandé) que les échanges avec l'agence aient lieu avant le CHSCT, de sorte à pouvoir en discuter avec les agents concernés. Pour l'accueil des groupes, on est un peu coincés.

Mme CHANTEMERLE

Ce que nous demandons, c'est de ne pas être mis devant un fait accompli, mais réellement de participer aux discussions sur le réaménagement de l'accueil des groupes. Notre impression est que les missions de l'accueil des groupes ont mal été présentées. J'ai déjà listé un certain nombre de questionnements qui demandent des réponses précises.

M. BARBARET

Je crois que c'est là très précisément l'objectif des groupes de travail qui seront organisés.

Mme FERRAND

En effet. Au groupe de travail seront présentées les grandes lignes du projet Pyramide ; les grandes lignes, parce qu'il s'agit justement de l'avant-projet sommaire. Derrière, il y a deux phases d'études dont l'objectif est d'engager des échanges sur la base de ces premiers éléments. On discute, on amende et on travaille avec vous.

Mme KARDIANOU

Nous sommes arrivés avec une série de questions, surtout sur l'accueil des groupes, qui découlent d'une série d'éléments que nous avons dans le dossier. Il a fallu attendre aujourd'hui pour savoir qu'un groupe de travail examinera certains points.

M. BARBARET

Je pense qu'il n'est pas utile de parler aujourd'hui de l'accueil des groupes.

Mme FERRAND

Je crois aussi qu'il faut d'abord le voir en groupes de travail.

Mme HAYE

Par rapport aux documents que vous avez eus, il y a peut-être un premier retour que l'on peut faire sur les grandes lignes. Ce qui a été malheureux, c'est de ne pas avoir pu faire trois réunions thématiques, mais seulement deux.

Mme CHANTEMERLE

Qu'entendez-vous par « grandes lignes » ? S'agit-il du déplacement de l'accueil des groupes dans le hall Charles V ? Déjà, nous aurions des choses à dire sur l'éclatement des espaces de travail.

Mme FERRAND

On peut retravailler dessus par exemple.

Mme CHANTEMERLE

Par ailleurs, vous employez parfois des termes qui ne sont pas les nôtres. Il y avait chez nous trois types de groupes.

D'autres choses ont complètement disparu, comme la notion des ateliers pour enfants. Où sont les groupes individuels ? Font-ils partie du groupe Louvre ?

Mme FERRAND

Aujourd'hui, les ateliers pédagogiques seront maintenus dans l'espace actuel. Il y aura un réaménagement dans une deuxième étape. Sinon, il y aura un guichet d'accueil au niveau du hall Charles V et il y en aura un autre au niveau du centre de ressources.

Mme CHANTEMERLE

Il faudra préciser si le centre de ressources fera partie de l'accueil des groupes, ou si l'accueil des groupes ne s'occupera que des groupes autonomes.

M. LEDUC

Ce que nous souhaitons, concernant les groupes autonomes, ce serait plutôt de s'orienter vers la délivrance d'un billet unique, commandé sur Internet ; billet qui matérialisera à la fois la réservation et le droit d'entrée, ce qui évitera un passage par la case Accueil des groupes, comme actuellement. Il restera toujours un certain nombre de groupes résiduels qui continueront d'acheter sur place et pour lesquels il faudra maintenir un point d'accueil.

Mme CHANTEMERLE

Qu'en est-il du cas de groupes qui réservent pour 25 et ne viennent qu'à 10 ? C'est tout le problème de l'ajustement de la prévision à la réalité. C'est ce que les chargés d'accueil de groupes passent leur temps à faire.

Je vous demande si l'accueil des individuels qui s'inscrivent à divers ateliers fera toujours partie de l'accueil des groupes.

M. LEDUC

Oui, forcément.

Mme CHANTEMERLE

Il y aura donc un éclatement de l'accueil des groupes.

M. LEDUC

C'est-à-dire qu'il y aura deux zones de travail pour l'accueil des groupes. Les ateliers resteront dans le centre de ressources. En revanche, les individuels qui participeront au cycle de visites-conférences organisé par le musée se retrouveront dans le hall Charles V. Des alvéoles vont être recréés dans le hall Charles V, avec des locaux de travail pour l'encadrement, un espace de repos et également des postes de travail pour les chargés d'accueil des groupes. C'est le schéma envisagé.

Le but visé de cette création du pôle d'accueil des groupes dans le hall Charles V est de fluidifier la circulation sous Pyramide et d'éviter la stagnation d'un certain nombre de groupes, notamment les groupes autonomes. On espère qu'ensuite, les groupes autonomes entreront plus rapidement (après avoir acheté sur Internet), après avoir déposé leurs bagages dans les vestiaires...

Mme CHANTEMERLE

Les zones de vestiaires ne sont pas situées sous le hall Charles V.

M. LEDUC

En infrastructures, il y aura des sanitaires supplémentaires dans le hall Charles V. Donc, toute l'activité sanitaire se déroulera au niveau de l'accès de la gare routière (et plus sous Pyramide comme actuellement).

M. BARBARET

Quoi qu'il en soit, je pense que les sujets les plus techniques et pointus devront être traités dans le groupe de travail et de concertation, avant de remonter en CHSCT. C'est le 18 décembre qu'aura lieu le groupe de travail sur l'accueil des groupes. Je propose de laisser au groupe de travail le temps de se réunir et de nous faire parvenir le résultat de leurs travaux. De surcroît, il sera sans doute nécessaire d'évoquer le cas des dispositifs d'information mis en espaces muséographiques. Je propose donc de n'aborder ce sujet que dans ses aspects globaux et de reporter le vote sur ce point à un CHSCT exceptionnel (à déterminer pour le mois de janvier).

→ *Les Représentants du Personnel donnent leur accord oral pour le report de la consultation sur ce point.*

Mme MULLER

En ce qui nous concerne, nous nous réjouissons que le projet Pyramide soit enfin présenté, après des années d'attente. Le fait que ce soit une première explique sans doute certains cafouillages.

Globalement, des axes prioritaires ont déjà été choisis par la direction alors qu'on estime qu'ils auraient dû être discutés en CHSCT, car le projet touche à l'amélioration des conditions de travail. Parmi ces sujets intégrés comme prioritaires, je pense à la question de la borne d'information et celle du contrôle de sûreté au niveau du Belvédère.

M. BARBARET

J'ajouterai à ces priorités celle des sanitaires des publics.

Mme MULLER

Par ailleurs, qui était présent à la réunion Belvédère ? Il s'agirait que les salariés de la sous-traitance, qui occupent les postes, en soient a minima informés.

M. LEDUC

Il s'agit des évolutions du fonctionnement du Louvre. On ne peut associer les entreprises prestataires.

Mme KARDIANOU

Vous pouvez au moins leur poser la question et prendre en compte leurs remarques.

M. BARBARET

Nous prenons bonne note de votre suggestion. Il faut pouvoir donner un avis, sans néanmoins s'immiscer dans la gestion de l'entreprise.

Mme MULLER

On peut a minima leur présenter les changements.

Aussi, sommes-nous d'accord sur le fait que le débat du prochain CHSCT ne renverra qu'aux axes retenus et que, par exemple, qu'en est-il de la question des caisses-contrôle ?

Mme FERRAND

Non, ce ne sera pas abordé. On cible vraiment sur la première étape.

Mme MULLER

Sud indique déjà sa préférence que la bagagerie reste « humaine », avec des agents.

Mme HAYE

Cela nous paraît être aussi la meilleure solution.

Mme KARDIANOU

Sur les trièdres, que va-t-on faire des « DAB » qui sont devant ? Il y a un problème de flux, de gestion et de lisibilité.

Mme FERRAND

Nous n'avons pas la réponse maintenant. Le maître d'œuvre doit encore formuler des propositions de réimplantation des « DAB ».

M. BARBARET

Donc, ce point sera présenté pour avis en janvier prochain, après que les groupes de travail se soient tenus et afin de produire des éléments de synthèse.

VII. Suite visite CHSCT Arts de l'Islam/OMER (pour information)

M. RICARD (DMO)

Lors du dernier CHSCT, nous avons pu échanger sur quelques points spécifiques du compte-rendu de la visite du CHSCT du 19 octobre. Nous avons repris ce compte-rendu en le complétant par différentes colonnes, notamment sur les délais de réalisation des différentes réponses.

Mme MULLER

D'abord, dans le suivi des réponses, on constate que la DASV n'a pas répondu.

De manière globale, il apparaît à plusieurs reprises que les réponses aux demandes se résument à dire que la réglementation est respectée et que la commission de sécurité a donné son blanc-seing.

Pour nous, ce n'est pas parce que le Louvre observe la réglementation a minima que cela emporte la satisfaction des agents et sur leurs conditions de travail.

M. RICARD

Il y avait un premier sujet concernant le nettoyage du faux plafond de la verrière (côté intérieur). La DAMT a indiqué qu'il serait fait une extension au marché de nettoyage qui a été passé.

Mme KARDIANOU

Connaissons-nous la fréquence des interventions ?

Mme LEMONNIER

Non, elles se font à la commande. Au-delà de six mois, c'est un déclenchement qui met en œuvre la prestation. Cela se fera de façon plus importante à l'extérieur qu'à l'intérieur. On verra comment réagir par rapport à l'encrassement.

M. RICARD

Sur la commission d'accessibilité, les deux maitres d'œuvre ont été relancés. Des choses ont été traitées et d'autres sont en cours de traitement, pour que ce soit finalisé avant la fin de cette année.

Sur le problème de stabilité des dalles, des sols ont été repris. Normalement, la stabilité est désormais assurée à l'intérieur des espaces.

Sur l'éclairage des œuvres, une réunion s'est déroulée avec la DASV et la DAMT et le maître d'œuvre. Une campagne de relampage a été organisée dans les différents espaces, avec un renforcement en cours dans certaines zones et qui sera achevé avant la fin de l'année.

Sur les portes de RIA, qui ne fermaient pas, l'entreprise est intervenue pour remplacer le système de fermeture (par un système à aimants).

La question du chauffage, par ailleurs, a été traitée par la DAMT.

Mme LEMONNIER

L'espace est traité et climatisé. Aujourd'hui encore, il subsiste des différences de températures d'un espace à l'autre. Nous opérons un réglage fin pour les atténuer au mieux.

M. RICARD

La signalétique est en cours.

Mme LEMONNIER

Je précise qu'il s'agit ici de la réorganisation du cheminement des publics, avec un sens de visite plus important. Il nous faut d'abord étudier une proposition avec la DASV et le DAI et que nous proposerons à la direction générale avant la mise en œuvre. C'est un séquençage relativement long. Donc, la signalétique ne sera pas vraiment améliorée à court terme.

M. RICARD

Sur la demande des plans des différentes vitrines et des dispositifs multimédias, le sujet est en cours de traitement.

M. LEDUC

Philippe Blanchard est chargé de mettre en place une numérotation provisoire de ces plans, de manière à ce que les départements, le PC Denon, le PC central et les agents sur le terrain parlent bien de la même vitrine en cas d'incident. Il y aurait d'abord une numérotation provisoire et ensuite une numérotation définitive.

Mme LEMONNIER

Sur l'attribution des codes Louvre, on va parceller ce code Louvre. Il y aura une affectation par volume et on le déclinaera selon l'usage. De mémoire, on a divisé la Grande Galerie en trois. Nous entrerons plus dans le détail par la suite.

M. RICARD

Sur la hauteur insuffisante du faux plafond par endroits, on est sur un sujet structurel qui était déjà présent lors du premier projet. Il nous a fallu nous adapter à cette difficulté de structure.

Sur la hauteur du garde-corps au niveau de la mezzanine, les espaces ont été vérifiés par le contrôleur technique et la commission de sécurité a émis un avis favorable.

Sur les bandes de couleur sur la paroi vitrée, une amélioration a été faite au niveau de la porte vitrée Islam.

M. BARBARET

Je précise que le scotch coloré n'est qu'une solution transitoire.

Mme LEMONNIER

Dans le cadre de l'accessibilité, il devra y avoir un marquage spécifique (réfléchissant notamment pour les malvoyants). Ces sujets seront rebalayés de manière intégrale. Ce ne sera pas forcément ces zones-là qui seront considérées comme les plus critiques.

Mme KARDIANOU

Je rappelle que le secrétaire du CHSCT demande une signalisation avec des bandes de couleur contrastées suite aux préconisations de la commission de sécurité de la Préfecture.

M. BARBARET

Nous verrons ce point de sorte à arriver à quelque chose de satisfaisant.

M. RICARD

Sur l'ascenseur, la DAMT a connaissance de plusieurs dysfonctionnements aléatoires. Des courriers recommandés ont été transmis à l'entreprise pour que les réparations soient fiables.

Sur les messages sonores d'évacuation, un point a été fait sur l'ensemble des espaces, avec la DAMT, la DASV et nous. On a effectivement constaté des niveaux sonores vraiment très élevés sur certaines zones.

Sur l'agencement des vitrines, il n'y a malheureusement rien à faire.

Mme HAYE

On peut juste retenir que les contraintes de passage seront respectées. La structure métallique de la vitrine est fixée dans le béton du sol et on ne peut rien faire.

M. RICARD

Un extincteur n'était pas fixé au sol. Une protection a été mise en place. Il y a une campagne pour refixer les extincteurs suite au constat que certains avaient bougé depuis la pose de la signalétique, en début septembre.

Sur les socles avec des angles saillants, on ne pourra plus intervenir sur les socles. Il n'y a pas eu de remarques, ni du contrôleur technique ni de la commission de sécurité.

Mme KARDIANOU

Le CHSCT vous le dit.

M. MINOS

Il serait possible d'apposer des petites protections sur les angles.

M. BARBARET

Nous regarderons.

M. RICARD

Il y aurait effectivement des solutions de type cornières.

Sur les mises à distance, il y a une campagne de renforcement de l'éclairage pour mieux les voir.

Mme MULLER

Donc, le choix de l'administration consiste simplement, plutôt que retirer les barrières qui sont dangereuses, à mettre plus de lumière pour mieux les voir.

M. BARBARET

Il n'y a pas de solution miracle. Si on enlève les barrières de mise à distance, c'est au risque des œuvres.

M. RICARD

Le niveau de circulation à cet endroit était insuffisant. Une fois les barrières éclairées, nous verrons si le risque subsiste.

Sur la neutralisation de la surface de l'escalier principal (en béton noir), nous sommes toujours sur une solution provisoire. On attend toujours un plan de principe de la part du maître d'œuvre, pour empêcher le public de passer sous l'escalier. Ils ont parlé de propositions en ce sens, mais sans plus de détail.

Mme KARDIANOU

Donc, ce ne sera pas pour la fin décembre.

M. RICARD

Malheureusement, non.

M. HAYE

On attend l'architecte pour nous faire une proposition. Nous le relançons deux fois par mois en ce sens.

M. RICARD

Sur l'escalier jugé glissant, il est conforme.

Mme MULLER

Je rappelle tout de même notre demande de mettre des protections antiglisse pour les marches ; les chutes de plain-pied étant la première cause d'accidents du travail au Louvre.

Mme LEMONNIER

Notez que la première et la dernière marche sont antiglisse et contrastées. Il y a des règles désormais assez drastiques sur les escaliers. Le grand escalier est l'un des mieux conçus à cet égard.

Mme HARROUK

Je crois qu'il y a une confusion. Nous ne parlons pas du grand escalier, mais des escaliers de montée à l'entresol Omer.

M. RICARD

Il y a eu effectivement confusion. Un rainurage des marches en marbre a été fait pour stabiliser le pied lors de la montée ou la descente.

Sur l'éclairage, il y a eu une campagne de relampage. Le point sur le socle multimédia concerne également l'éclairage.

Sur le meuble de district...

M. LEDUC

J'avais donné le feu vert pour trouver un meilleur emplacement et modifier l'implantation du meuble, je ne sais pas si cela été fait.

M. RICARD

Sur les plans d'évacuation qui avaient été posés au sol, une campagne doit être faite avant la fin de l'année pour les visser de manière correcte sur des murs.

Sur le boîtier qui ne s'ouvre pas facilement, une intervention a eu lieu la semaine dernière. L'entreprise doit réintervenir pour percer de sorte à pouvoir entendre le téléphone.

Sur l'éclairage qui clignotait, je pense que cela a été réglé depuis par la DAMT.

Mme KARDIANOU

Pour l'éclairage des vitrines clignotantes, vous renvoyez vers la vigie, mais il s'agit de lumières à l'intérieur des vitrines et le département devrait pouvoir intervenir.

M. LEDUC

L'avantage de la vigie est d'être disponible 24/24 h.

Mme KARDIANOU

Les départements restent des intermédiaires dans le processus.

M. RICARD

Pour compléter, dans les vitrines Islam et Omer, les générateurs/fibres optiques ou LED ont été mis en dehors de la vitrine et sont accessibles sans intervention de la conservation. La partie générateur est en dehors de la vitrine.

Sur la partie mosaïque et relampage, c'est le même principe que ce qui avait été adopté au moment de l'installation de mosaïque.

Mme KARDIANOU

Il y a trois choses : les spots, la sortie des mosaïques et les procédures de nettoyage.

M. RICARD

Pour la partie nettoyage, on utilise une protection sur la mosaïque et un échafaudage. Pour la sortie éventuelle des mosaïques, un échafaudage est mis en place entre le niveau « rez-de-cour » et le niveau parterre, avec une poutre métallique qui permet de transporter la caisse.

Mme KARDIANOU

Cette procédure sera-t-elle connue de tous ?

M. RICARD

Elle est déjà connue par le département, car validée au moment de l'installation de la mosaïque.

Mme LEMONNIER

Je ne suis pas sûre que ce soit encore très formalisé. Il faut effectivement qu'on le fasse aussi bien pour les éclairagistes que pour le nettoyage.

Mme KARDIANOU

J'insiste sur les points 1 et 3, car le nettoyage ou l'éclairage sont plus fréquents que le déplacement de la mosaïque.

Mme LEMONNIER

C'est pour cela qu'il faut qu'on s'assure d'un stockage des plaques assez proche de la mosaïque et que l'on soit très précis avec les entreprises quant aux modes d'accès à la mosaïque.

S'agissant des périodicités de relampage, on travaille actuellement avec DMO à ce que les lampes soient changées moins souvent ; que ce soit en réseau ou en changements de source. Si c'est les changements de source et qu'on passe d'halogène à LED, c'est une charge financière importante. Donc, on ne va pas pouvoir généraliser. Quand ce sont les stabilisations de réseaux et

d'augmentation de la durée de vie des lampes, c'est plutôt en relation avec le maître d'œuvre et la DMO.

M. RICARD

Sur la partie des multimédias, il y a des détecteurs de présence qui déclenchent les dispositifs en fonction des passages.

Le système des portes de RIA a été changé.

Sur la fermeture des portes des locaux techniques (parterre Daru), des serrures devraient être installées par la DAMT avant la fin de l'année.

Mme KARDIANOU

Il avait été aussi question de revêtement en laine de roche.

M. RICARD

Une campagne sera lancée pour retirer une partie des isolants dans les deux ou trois niches encore visibles au niveau du parterre Daru/Cour Napoléon.

Par ailleurs, on ne pourra pas déplacer la vitrine du Lion.

Mme BERTHOMIEUX

Vous imaginez le risque en cas d'évacuation.

M. RICARD

Pourquoi ?

Mme BERTHOMIEUX

Elle est sur le chemin de l'évacuation (vitrine du Lion au niveau du parterre Daru). En cas d'incident, ce serait une catastrophe.

M. RICARD

Il me semble que les unités de passage sont respectées.

Mme BERTHOMIEUX

Je ne le crois pas.

M. BARBARET

On peut toujours faire plus. Je rappelle que la commission de sécurité est quand même assez drastique. Donc, je suis très surpris que vous puissiez dire qu'une vitrine bloque une évacuation à ce point.

M. CLEMENT

La commission de sécurité a compétence sur le plan de l'analyse du risque. Elle passera très bientôt sur le site.

M. RICARD

Il y avait aussi la question de température plus basse sur la mezzanine. Des réglages sont en train de se faire avec la DAMT pour limiter ces différences de températures.

Mme LEMONNIER

Ce n'est pas que vis-à-vis des publics. Les départements sont alertés de la surchauffe en mezzanine et travaillent avec nous pour voir comment améliorer cela.

Mme MULLER

Le problème soulevé est aussi celui de la hauteur sous plafond. Nous entendons la contrainte technique et structurelle, mais elle doit être compensée d'une manière ou d'une autre. Il se trouve que nombre d'agents supportent mal de travailler dans ces espaces. Faire le constat que l'espace n'est pas modifiable devrait amener à réfléchir à la manière de compenser cette difficulté : rotation de postes, etc.

M. LEDUC

Nous pourrions peut-être revoir la pertinence de ce poste de travail. S'il s'agit d'un poste d'orientation, plus qu'un poste de surveillance des œuvres, nous pourrions remplacer l'agent par une signalétique adaptée à la fois au pied de l'escalier et aux paliers des deux escaliers. Cela permettrait de supprimer la présence d'un agent permanent, en intervenant uniquement en cas d'alarme ou de problème.

M. RICARD

Sur la difficulté de l'ouverture des vitrines, il y a eu des interventions de l'entreprise sur les parties Islam et Omer (mezzanine et parterre). Aujourd'hui, les vitrines s'ouvrent et se ferment sans difficulté. Il s'agit de mettre la manivelle au plus bas de la vitrine, une mise en place de ventouses.

M. RUELLAN

Je ferais simplement observer que les manivelles sont actuellement en train de rayer le sol. Avec le temps, cela risque de se voir.

M. RICARD

Il a été demandé de réaliser un caoutchouc sur mesure et de l'ajouter sur cette pièce.

M. RUELLAN

Techniquement, ce n'est pas possible. Il faut vraiment réduire l'anneau de la manivelle. Sinon, ça ne fonctionne pas.

M. RICARD

C'est noté.

Sur les sanitaires, différents problèmes avaient été constatés sur les serrures. Certaines ont été remplacées par l'atelier de serrurerie de la DASV. La poignée de la porte principale, qui donne dans l'espace de la mezzanine, va être remplacée par une poignée fixe. Il fallait adapter la serrure pour recevoir cette poignée.

Il y avait un sujet de mauvaise ventilation sur certains sanitaires. Cela a été traité pour deux sanitaires. Une réponse a été apportée par la DAMT sur les sèche-mains.

M. LEDUC

Sur la question du sens d'évacuation de la mezzanine pour la fermeture du soir, elle doit se faire par le bas. Il faut qu'il y ait une synchronisation de la mezzanine avec ceux d'OMER est-ouest pour que la fermeture à clef de ces portes arrive au moment où l'évacuation commence.

M. RICARD

Par ailleurs, il y avait le sujet des marches de la mezzanine.

Mme LEMONNIER

Il y a eu apparemment une proposition de la maîtrise d'œuvre et nous allons la mettre en œuvre.

M. RICARD

Sur les salles en « cul-de-sac »...

M. LEDUC

C'est un sentiment. Peut-être qu'elles ne le sont pas réellement...

M. MINOS

Ce n'est pas un « sentiment ».

M. RICARD

Nous sommes aussi en train de travailler à renforcer l'étanchéité des portes historiques.

Sur le sujet de l'ouverture des vitrines (galeries est et ouest), on était contraint par des problèmes de hauteur sous plafond pour l'installation des détecteurs-incendie. Ce sont des détecteurs linéaires optiques qui ont été installés dans ces espaces et qui nécessitent avant ouverture un appel au SPSI pour inhiber la détection-incendie.

Sur les bancs qui devraient être installés avant la fin de l'année (galeries est et ouest), il y aura des dossiers en béton. En plus, il y aura un élément en bois qui évitera de se pencher sur l'escalier.

Mme KARDIANOU

Voilà l'exemple d'une remarque, suivie d'une réponse et d'une action, bien que la préfecture ou la commission de sécurité n'ait pas statué.

M. RICARD

Sur la porte du local technique, l'architecte a répondu à la main courante, mais n'a pas pris en compte la question de la fonctionnalité et de l'ouverture de cette porte (qui contient des équipements techniques). Il n'est pas possible de mettre un linéaire à chaque ouverture. Nous sommes en train de regarder avec la DAMT pour un système de charnières ou un système démontable, de sorte qu'il n'y ait pas de rupture et de problèmes de stabilité.

Sur les barrières de mise à distance, instables par endroits, cela a été renforcé à certains endroits.

M. LEDUC

Sur les portes d'issues de secours, la commission de sécurité a certainement dû s'assurer que la signalétique était adaptée.

Sur le fait de savoir si elles sont verrouillées ou non, ce n'est pas tout à fait un sujet DASV, car ces équipements dépendent du système de sécurité incendie. Pour la DASV, ces portes sont toujours ouvrables. Il n'y pas d'inquiétude à ce niveau. En cas de détection-incendie, le déverrouillage est automatique. En fonctionnement normal, si on veut évacuer, on peut revenir au lecteur de base ou appuyer sur le déclenchement manuel.

M. RICARD

Sur le signalement des portes du RIA, une campagne a été faite ou est encore en cours pour celle où la signalétique n'avait pas été réalisée.

Enfin, l'accessibilité pour le nettoyage des vitrages au niveau de Visconti a été revue.

VIII. Questions diverses

M. RUELLAN

Concernant le sol des ateliers, un test devant l'atelier de métallerie a été jugé non satisfaisant ; quelle suite va être donnée ?

Par ailleurs, je demande que soient changées les lunettes des six toilettes des sanitaires des ateliers

Mme KARDIANOU

J'ai reçu le compte-rendu du 20 novembre sur la visite technique hygiène et sécurité au restaurant du personnel. Je vous conseille de ne pas le lire avant d'aller manger, vu l'état dégradé d'hygiène et de propreté dans ces locaux. Les écarts constatés sont effarants. Nous aimerions que soit programmée une visite des lieux.

Par ailleurs, nous vous avons fait part au CHSCT dernier de notre souci sur les conditions de travail des salariés d'Elior, qui ont en charge le restaurant public ; par la même occasion, nous aimerions faire une visite des locaux (Paul, café Angélique, ...)

M. BARBARET

Sur le premier point, aucun problème.

Nous vérifions la possibilité du second avec le service de la valorisation du domaine.

Mme KARDIANOU

Je signale qu'il n'y a pas eu d'amélioration depuis deux semaines ; j'ai contacté les collègues d'Elior. Il n'est pas rare que les choses s'améliorent quelque mois après une visite et qu'ensuite, les problèmes resurgissent.

M. BARBARET

On regarde cela ; ce sera Farida LAIDAIQUI qui sera pilote en lien avec Françoise BONNEVIALE ;

Mme KARDIANOU

Par ailleurs, il y avait une question concernant l'éclairage nocturne d'un côté de la Cour Carrée. La nuit, les réverbères donnant sur St Germain L'Auxerrois ne fonctionnent plus et il y a des agents qui circulent tard.

Mme LEMONNIER

Je vais vérifier ce point. Il n'est pas impossible qu'il faille que l'on en avertisse la Mairie de Paris.

Mme KARDIANOU

Ce n'est pas toujours rassurant pour les agents qui traversent les arches à une certaine heure. Il n'y a pas beaucoup de monde.

Une autre demande de visite concernait la salle de repos Challancin. Les locaux sont dans un état de vétusté avancé. M. ROGIER les a vus. Ils nous ont sollicités pour que le CHSCT fasse un constat et éventuellement un plan d'actions.

Mme LEMONNIER

Dans le cadre de l'étude sur les lieux de repas du musée, que nous réalisons avec Mme LAIDAIQUI et YANN ROGIER, cela fait partie des lieux qui devront avoir un équipement et un entretien adaptés.

Mme KARDIANOU

Une autre question sur le département des AGER. Le problème date de 2005. Il était question de double vitrage dans une série de bureaux des AGER situés au niveau des quais. Il y a beaucoup de

bruit et un manque d'isolation, d'où la demande de double vitrage. La première réponse avait été de faire les essais sur la rue de Rivoli, côté agence comptable. Aujourd'hui, on nous oppose le coût de la mesure pour ne pas y donner suite. Je demande donc une visite de ces bureaux.

De plus, suite aux travaux de l'Islam, il y a un problème de fissure des murs. La structure a subi des dommages.

Mme LEMONNIER

Je vais demander au service Architecture de venir voir.

M. BARBARET

J'avais deux points à aborder.

Le premier concerne les déménagements de bureaux à Mollien ; le second, les résultats des mesures WiFi sous Pyramide.

Sur le déménagement à Mollien, est concernée l'équipe de préfiguration du futur département des Arts de Byzance, tel que retenu lors du CT du 4 février 2012.

Est apparu le besoin d'installer la direction de la communication dans les locaux adaptés à leur activité et regrouper certaines équipes aujourd'hui dispersées, notamment le service administratif et financier de la DML, autour de Brice MATHIEU, le pôle Recherche (3 personnes). Une trentaine de personnes sera concernée par ce programme de modification des bureaux. Les éléments très précis ne sont pas encore tout à fait connus. Claudia FERRAZI, administratrice adjointe, sera en charge de suivre cette opération de réaffectation de bureaux.

Sur le WiFi sous Pyramide, il s'agissait de présenter les éléments liés au rayonnement WiFi.

Mme KARDIANOU

Ce point n'a-t-il pas été enlevé de l'ordre du jour ?

Mme LEMOINE

Si, nous n'avons eu les documents dans les délais indiqués. Nous vous les enverrons prochainement.

Les résultats montrent que nous sommes bien en dessous des seuils de danger pour la santé.

Mme MULLER

Notre principe est de ne pas discuter sans document préalable ;

Mme KARDIANOU

Qui plus est, il paraît que les recommandations au niveau européen ont changé et on n'a pas eu le temps de vérifier puisque cela ne faisait pas partie de l'ordre du jour.

Mme CHERIN

Le parlement vient de s'aligner sur les dernières recommandations mais cela ne change pas les conclusions des résultats qui sont extrêmement bas.

Mme LEMOINE

Si on vous envoie les documents ce soir, on pourrait organiser une réunion la semaine prochaine

Mme MULLER

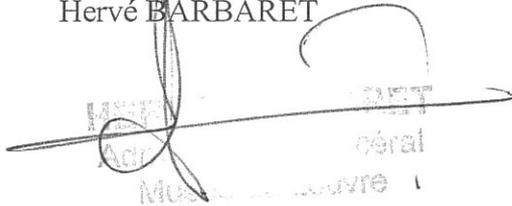
Non, nous sommes désolés mais il y a des limites

M. BARBARET

Je propose que l'on mette ce point à l'ordre du jour du CHSCT exceptionnel qui se tiendra en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 26.

Le Président
Hervé BARBARET



Musée du Louvre
CHSCT
Adm. général

Le Secrétaire du CHSCT
Alexandra Kardianou



